

ASSOCIATION OMNIA

Siège social et adresse postale : 191, avenue Gabriel-Péri - 83220 Le Pradet

Omnia.fsdlm@yahoo.fr / www.omnia-education.fr / omnia.partenaires@gmail.com / tel : 06 72 17 80 77

Siret : 531 624 641 0027

Adresse du Centre : 424, rue Marie-Mauron - 83220 Le Pradet

ALSH – OMNIA / Agrément N° 08 05 38 CL

PROJET ÉDUCATIF

Elaboré en application de l'Arrêté du 20 mars 1984 portant réglementation des centres de loisirs sans hébergement

PRÉAMBULE

Ce document a pour but de renseigner de façon explicite sur les intentions poursuivies par l'Association Omnia, afin de renseigner des éléments à l'équipe dirigeante de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement, lors de l'élaboration de son projet pédagogique. Il aide la directrice à fixer ses actions éducatives, aux animateurs à comprendre l'esprit qui anime la structure et aux familles de découvrir ses orientations générales. Grâce au projet éducatif, les partenaires privés et publics connaissent les valeurs essentielles de l'Association qu'ils subventionnent et peuvent vérifier l'adéquation de celles-ci avec les idéaux qu'eux-mêmes souhaitent réaliser.

Ce document général est le dossier-souche des projets pédagogiques qui s'en inspirent pour mettre en œuvre les objectifs éducatifs du Centre d'accueil de mineurs.

OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION

Présentation de l'Association

OMNIA, Association culturelle pour les loisirs et l'éducation, a été créée en 2008. À ce statut de la loi de 1901, s'ajoute la déclaration d'Omnia en tant qu'Accueil de loisirs par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (N° 0830538CL 000110) – agrément Jeunesse-et-Sports. L'Association Omnia a été reconnue, en novembre 2021, Œuvre « Association de jeunesse et d'éducation populaire ». Cet accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH), a pour directrice *Alexia Goletto*, professeur des écoles (Master MEEF, à ce titre, équivalence Bafd).

Le siège de l'Association est au 191, avenue Gabriel-Péri, 83220, Le Pradet. L'Accueil de loisirs est au 424, rue Marie-Mauron, au Pradet, dans un bâtiment classé E.R.P. de type R5.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, l'Association a pour objet :

- a) Promouvoir pour tous des activités socio-éducatives, artistiques, culturelles, sportives ;
- b) Plus généralement, mettre en œuvre toute action permettant de concourir à l'éducation des enfants et des jeunes dans une démarche d'éducation populaire, contribuant ainsi à la construction d'une société fondée sur la fraternité, la solidarité et l'attention à l'autre.

- c) Promouvoir la solidarité sous toutes ses formes au profit des personnes démunies, nécessiteuses, défavorisées et dans le besoin ;
- d) Intervenir pour soulager toutes les souffrances humaines.

Objectifs éducatifs

- . Être ouvert à tous sans discrimination ni marginalisation pour permettre l'intégration sociale de tous les jeunes.
- . Favoriser cette intégration par la prise de responsabilités.
- . S'engager dans des partenariats de solidarité.
- . Développer des actions citoyennes.
- . Formaliser l'engagement et la libre adhésion des jeunes.
- . Valoriser les contacts personnels et l'accompagnement individuel par les animateurs.
- . Mettre en place des activités culturelles et de loisirs.
- . Soutenir des projets locaux.
- . Organiser des rassemblements départementaux et participer à des événements nationaux ou internationaux.
- . Engager une politique volontariste de formation.

Équipe de leadership de l'accueil de Loisirs sans hébergement

Son directeur / Sa directrice

- . Il / elle est le garant du respect et des valeurs de l'Association Omnia.
- . Il/elle est garant de la sécurité physique des enfants.
- . Il/elle est responsable à tous les niveaux vis-à-vis de l'extérieur, ce qui le conduit à disposer à l'intérieur d'un droit de regard permanent sur le bon fonctionnement, directement ou par l'intermédiaire des adultes ou des enfants.
- . Il/elle a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- . Il/elle gère les relations entre les différents partenaires.
- . Il/elle a en charge la gestion de la vie quotidienne de l'Accueil de loisirs sans hébergement.
- . Il/elle est le garant du budget.
- . Il/elle a un rôle de formation, de suivi et de validation des animateurs stagiaires.
- . Il/elle associe les parents à la vie de l'accueil de loisirs sans hébergement.
- . Il/elle détermine les points négociables et non négociables relatifs au bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- . Il/elle organise l'Accueil et les départs des enfants.

Partenariats

- . DDJS (Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports)
- . Conseil Général du Var
- . T.P.M.
- . Caisse d'Allocations Familiales du Var

RESSOURCES de l'ASSOCIATION

Les ressources de l'Association OMNIA proviennent, conformément à l'article 9 de ses statuts :

a) Cotisations des membres **b)** contributions des participants aux activités **c)** subventions de l'état, des collectivités territoriales et des établissements publics **d)** recettes des manifestations exceptionnelles **e)** rémunérations pour services rendus et ventes réalisées auprès des membres **f)** intérêts et revenus du patrimoine **g)** dons manuels, dons en nature et d'une façon générale, toutes les ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.